

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE

4C

ANNEXES

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE — LÉGENDE
DE LA CARTOGRAPHIE

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE

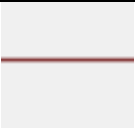
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
AC 1	Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	Périmètre des abords	Annoire : Ancienne Motte seigneuriale, au lieu-dit « A la motte », Cad E2 n° 583, 1416 et voisines (<i>Inv.MH</i> : 1^{er} mars 1995)	Annoire, Chaussin, Neublans-Abergement, Petit-Noir, Rahon	Loi du 31/12/1913 modifiée Circulaire du 02/12/1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 8 Quai Thurel 39000 LONS LE SAUNIER
			Chaussin : Moulin Taron, en totalité, y compris installations et machines immeubles par destination, grange et écuries en totalité, canal d'amenée, déversoir et canal de fuite, Cad. AA n° 126, 127, 128, 129, 186 et 221 (<i>Inv. MH</i> : 30 juillet 1997).			
		Périmètre 500m	Château, comportant : la motte, son sol y compris le jardin, son sous-sol y compris les vestiges archéologiques qu'il contient, sur les parcelles AB 155 et ZL 11 ;			
			- les façades et toitures du corps de logis et des bâtiments des communs et dépendances, Cad. AB 155, d'une contenance d'1 ha 5 a 80 ca, et ZL 11 et 221, d'une contenance respective de 30 a 60 ca et 3 ha 77 a 41 ca ; - les fossés et anciens fossés ainsi délimités : au nord de la motte : l'ancien fossé entre les parcelles AB 155 et AB 154, entre la butte de la motte et les bâtiments, à l'ouest de la			

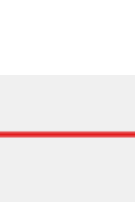
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			motte : le fossé depuis sa séparation d'avec la rue de Malange (angle nord-ouest de la parcelle ZL 10), ainsi que les anciens fossés entre les parcelles ZL 10 et ZL 216, entre les parcelles ZL 10 et ZL 11, entre les parcelles ZL 11 et ZL 221, à l'est de la motte : le fossé depuis son débouché à l'air libre au droit des parcelles ZL 226 et AB 154, au sud de la motte : le fossé entre les parcelles ZL 11 et ZL 228, entre les parcelles ZL 228 et ZL 221, jusqu'à son débouché avec le canal du Moulin, non cadastrés sur les sections AB et ZL. (Inv. MH : 19 juillet 2001). - Eglise Saint Maurice, en totalité, Cad. AB n° 154. (Inv. MH : 25 octobre 2012). Neublans-Abergement : - Eglise Saint-Etienne et la croix de cimetière de Neublans, en totalité – Cad A 558, 559 (Inv. MH : 17 juillet 2013). - Château de Neublans : en totalité comprenant le logis, les différents bâtiments des communs dont les pavillons d'entrée, les écuries, le pigeonnier, les remises à colonnes, ainsi que le parc avec ses grilles et murs de clôture, situé 1 rue du Château sur les parcelles n° 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568 et 1121 figurant au Cad. Section A (Cl. MH : 13 octobre 2015)			

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			Petit Noir : • Croix de pierre datée de 1617 devant l'église (<i>Inv. MH : 13 mars 1950</i>). Rahon : • Eglise (<i>Inv. MH : 24 mai 1974</i>). • Maison sise 6 rue de l'Eglise : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, puits dans la cour, Cad AA n° 110 (<i>Inv. MH : 1^{er} mars 1995</i>). • Maison sise 8 et 10 rue de l'Eglise : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, portail sur rue, escalier avec fontaine du corps de logis (<i>Inv. MH : 1^{er} mars 1995</i>). • Maison sise 4 rue de l'Eglise : façades et toitures, escalier intérieur et cheminée de cuisine (<i>Inv. MH : 3 juillet 1995</i>). Saint Loup : • Croix de pierre, devant l'église du hameau de Villangrette (<i>Inv. MH : 19 novembre 1946</i>). <u>Les périmètres délimités des abords - PDA</u> (anciens périmètres de protection modifiés -PPM-) : 1) PPM approuvés : Annoire : • PPM pour l'ancienne motte seigneuriale, approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013,			

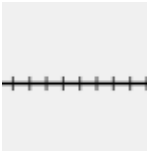
SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
			devient PDA à compter du 8 juillet 2016. Chaussin : - PPM pour le moulin Taron et le château, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2012, devient PDA à compter du 8 juillet 2016. Chaussin : - PDA pour l'église, approuvé par arrêté préfectoral n° 39-2016-09-26-004 du 26 septembre 2016 Petit Noir : - PPM pour la croix de pierre, approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2014.			
AC 3	RESERVES NATURELLES REGIONALES OU NATIONALES		Réserve naturelle du Girard	Molay, Rahon	Articles L. 332-1 à L. 332-15, L. 332-19 et L. 332-19-1 du Code de l'environnement Décret en date du 9 juillet 1982, sur les communes de Molay et Rahon	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Service Evaluation Développement et Aménagement Durable Département Aménagement Durable 17 E rue Alain Savary – BP 1269 25005 BESANCON Cedex
AS 1	Servitudes relatives au périmètre de protection des points de	Périmètre de protection immédiate	Champ captant d'Asnans-Beauvoisin,	Asnans-Beauvoisin, Chaussin,	Article L 20 modifié	ARS de Bourgogne - Franche-Comté – UTSE 39 24, rue des écoles

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
	prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine	 Périmètre de protection rapprochée  Périmètre de protection éloignée 	Puits de captage sis au lieudit « Bief Louvot ».	Longwy-sur-le-Doubs, Rahon	Articles L 736 et suivants du Code de la Santé Publique	CS 60152 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
A7	Plan et liste des bois et forêts soumis au régime forestier (A7)	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	/	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Balaiseaux, Bretenières, Chainée-des-Coups, Chaussin, Chemin, Chêne-Bernard, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit-Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Saint-Loup, Séligny, Tassenières	/	ONF Agence départementale du Jura 535 rue Bercaille 39000 LONS LE SAUNIER Cedex

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
EL3	SERVITUDE DE MARCHEPIED INSTITUTE PAR LES ARTICLES L.2131-2 A, L. 2131-6 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES		- Servitude de marchepied du Doubs (depuis la limite départementale du Doubs jusqu'au barrage de Crissey, - Servitude de marchepied de la Loue (depuis l'aval du pont de Cramans jusqu'à la confluence avec le Doubs).	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit-Noir et Rahon	ARTICLES L.2131-2 A, L. 2131-6 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES	Service de la Navigation Rhône-Saône Subdivision de Dole 2 rue du Général Béthouard B.P. 83 39108 DOLE Cedex ou DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 4 rue du Curé Marion BP 50356 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
EL7	Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	/	Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Petit-Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing	/	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA 17 rue Rouget de Lisle 39039 LONS LE SAUNIER
I 3	SERVITUDE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ	Canalisations de gaz  DN – Zones de danger – Zone d'application de la servitude	- Saint-Aubin – Montmorot - Chaussin- Chaussin (ALIM DP)	/	Articles 12 et 12 bis modifiés de la loi du 15 juin 1906 (abrogée) ; de l'article 298 de la loi de finance du 13 juillet 1925 de l'article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (abrogée), de l'article 25, du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964, des articles L.323-3 à	GRT-GAZ LYON Département Compétence Réseau Equipe Régionale Travaux Tiers Evolution des Territoires 33 rue Pétrequin BP 6407 69413 LYON Cedex 6

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
					L.323-9 et L.323-10 du code de l'énergie.	
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Liaison électrique aérienne	Sur la commune de BALAISEAUX (39034) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT	Balaiseaux, Chêne-Bernard, Gatey, Rahon	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967 Décret du 11-06-1970	ENEDIS – Alsace-Franche-Comté 57 rue Bersot – BP 1209 25000 BESANCON Cedex RTE TE EST GIMR Division CCE 8, rue de Versigny TSA 30007 54608 VILLERS LES NANCY Cedex
			- Sur la commune de CHENE-BERNARD (39139) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT - Sur la commune de GATEY (39245) : ligne aérienne à 1 circuit 225kV N°1 CHAMPVANS-PYMONT - Sur la commune de RAHON (39448) : ligne aérienne			
I 5	SERVITUDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE CANALISATION ET DE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Canalisation de transport d'éthylène de Viriat à Carling	Communes traversées : Longwy-sur-le-Doubs, Neublans-Abergement, Petit-Noir Communes impactées : Annoire, chemin, Saint-Loup,	LOI N° 65-498 DU 29 JUIN 1965	ETHYLENE EST CHEZ TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de Feysin CS 76022 BP 6 69551 FEYZIN Cedex Pour ETEL TOTAL PETROCHIMICALS FRANCE Plateforme de Feysin Direction des Pipelines BP 6 69551 FEYZIN Cedex
I 5	SERVITUDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE CANALISATION ET DE	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Canalisation de saumure (saumoduc) entre Poligny et Tavaux	Bretenières, Rahon et Tassenières	LOI N° 65-498 DU 29 JUIN 1965	INOVYN France, Etablissement de Tavaux 2 avenue de la République CS 10001

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
	TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES					39501 TAVAUX Cedex INOVYN FRANCE
PM 1	SERVITUDE RESULTANT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ETABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU D'UN DOCUMENT VALANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT		PPRI de la rivière le Doubs en Basse Vallée	Annoire, Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit-Noir, Rahon et Saint-Baraing	Code de l'environnement : Articles L561-1 à L561-5, L562-1 à L562-9, R 563-1 à R 562-10	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 4, Rue du Curé Marion BP 50356 39015 LONS LE SAUNIER Cedex
PT 1	Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Plan de servitudes radioélectriques de protection (PSR) de type PT1 de la station de Dole Aéroport	Molay	Code des Postes et Télécommunications : Article L 48 Décret du 28-10-1991	DGAC-SNIA 210 rue d'Allemagne BP 606 69125 LYON Saint-Exupéry France Télécommunication Unité de pilotage réseaux Nord-Est DA/MEG 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON
PT 2	Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Plan de servitudes radioélectriques de protection (PSR) de type PT2 de la station de Dole-Chemin	Chemin	Code des Postes et Télécommunications : Article L 48	France Télécommunication Unité de pilotage réseaux Nord-Est DA/MEG 26, avenue de Stalingrad

SUP	Libellé	Légende	Objet	Communes	Références législatives	Service public concerné - Gestionnaires
	réception exploités par l'Etat				Décret du 09-09-1977	21000 DIJON Direction Interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information Antenne de Besançon Quartier Ruty 64 rue Bersot 25044 BESANCON Cedex 3
PT3	SERVITUDE ATTACHEE AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Câble et fibre optique	Asnans-Beauvoisin, Chaussin, Chemin, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Pleure, Saint-Loup		France Télécommunication Unité de pilotage réseaux Nord-Est DA/MEG 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON
T 4 et T 5	Servitudes aéronautiques de balisage et de dégagement	<i>Non visible sur l'atlas / Annexe sur le document 4B</i>	Aéroport Dôle-Tavaux	Annoire, Balaiseaux, Chaussin, Chemin, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Saint-Baraing et Saint-Loup	Code de l'Aviation Civile : Articles L 281-1 et R 214-1 à R 243-3	SNIA (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire) 210 rue d'Allemagne BP 606 69125 Lyon Saint Exupery
T 1	SERVITUDE RELATIVE AUX CHEMINS DE FER		ligne n°868 000 de Changey à Lons le Saunier	Saint-Loup, Chemin et Longwy-sur-le-Doubs	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer	S.N.C.F. - Immobilier Direction immobilière Sud-Est Campus INCITY 116 cours Lafayette 69003 LYON

Se référer au lien suivant pour obtenir des informations complémentaires : <https://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fiches-sup-validees-r1065.html>

